



www.douane.gov.dz

وزارة المالية
المديرية العامة للجمارك
Ministère des Finances
Direction Générale des Douanes



République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère des Finances
Direction Générale des Douanes
Direction Régionale des Douanes d'Alger Port
Inspection Divisionnaire des Douanes d'Alger-Commerce
Recette des Douanes d'Alger- Contentieux

AVIS DE VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES ET RESTREINTE

Les recettes des douanes d'Alger Port des Dépôts, d'Alger Contentieux et d'Alger Voyageurs, seront procédées le **06 et le 07 Mars 2018**, à partir de **09h 00mn**, au niveau de **RAIL LOGISTIC (Z.A.L) Rouïba**, à l'organisation d'un méga vente aux enchères publiques, des lots de marchandises désignées consistant en :

- **Fermetures à glissière, Fils à coudre, Quade enfant, Générateurs usagés, Compresseurs usagés, Imprimantes, Diverses Bicyclettes, Divers articles d'Electroménager, Vélos, Brocante, Bateau, Disque de Meles, Pièces de rechanges industrielles, Pièces détachées auto léger et lourd, Claquettes, Machines, têtes de paraboles, Matériel de ménage, Bagues en acier, Camions, Remorque, véhicules et autres diverses marchandises.**

Et le **08 Mars 2018** à partir de **09h 00mn**, au niveau de la Direction Régionale des Douanes d'Alger Port Siège, à **une vente restreinte** de marchandises destinées au recyclage, composées de **pneus usagés, pièces détachées usagées et véhicules en état d'épave et ferrailles**, et ce conformément à la réglementation en vigueur :

Points de visite :

- **Port d'Alger (Magasins 23/4, 7/1 et Parc 26) ;**
- **Port d'Alger (Dépôt DP World el Djazair) ;**
- **Rail Logistic de Rouïba ;**
- **Dépôt des douanes de SIDI MOUSSA**

Conditions de Vente :

- La vente restreinte sera ouverte uniquement pour les adjudicataires ayant la qualité de prestataires agréés dans le domaine de recyclage des marchandises objet de la vente et possédant une unité de recyclage. l'adjudicataire doit souscrire un engagement par lequel il s'engage à procéder obligatoirement au recyclage de la marchandise objet de la vente et accepter leur non-revente en l'état ;
- Les marchandises sont adjugées libres de tous droits et taxes au plus offrant et dernier enchérisseur et ne sont remises que contre paiement au comptant, en espèces ou par chèque certifié ;
- Les frais d'enregistrement 2,5% ainsi que l'enlèvement des marchandises sont à la charge des adjudicateurs ;
- Les marchandises sont à enlever dans les 48h qui suivent l'adjudication, et les lots adjugés et payés que le preneur n'aura pas enlevés dans un délai de 08 jours seront, après mise en demeure adressée à l'intéressé, laissés sur les lieux de la vente à ses frais et ses risques et périls ;
- Les marchandises sont vendues à l'état ou elles se trouvent sans garantie de la part de l'administration des douanes, aucune réclamation ne pouvant être admise pour quelque cause que ce soit ;
- Les adjudicateurs doivent se munir d'un registre de commerce original faisant ressortir que l'activité exercés à un rapport avec la nature de marchandises proposées à la vente, des copies légalisées de la carte d'immatriculation fiscale, de la pièce d'identité nationale et de l'agrément ;
- Les visites sont autorisées 48 heures avant la vente, pendant les heures de travail.

Le Receveur des Douanes d'Alger- Contentieux